

A l'ouverture de la séance du 14 mars 2018, 30 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 10 procurations).

1. Prospective et moyens

1.1 Budget Rectificatif d'Urgence 2017

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes:

-1 416 ETPT sous plafond Etat et 378 ETPT hors plafond Etat

-153 109 605 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :

-120 437 239 € personnel

-26 297 028 € fonctionnement

-6 375 338 € investissement

-150 691 929 € de Crédits de Paiement (CP) dont :

-120 437 239 € personnel

-24 299 980 € fonctionnement

-5 954 710 € investissement

-153 034 500 € de prévisions de recettes (RE)

-2 342 571 € de solde budgétaire

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 20 membres en exercice et avec 30 voix pour.

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes:

-2 417 717 € de variation de trésorerie

-1 710 708 € de résultat patrimonial

-3 270 708 € de capacité d'autofinancement

-773 316 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 20 membres en exercice et avec 30 voix pour.

1.2 Rapport annuel de performance 2017

Le rapport annuel de performance 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 20 membres en exercice et avec 30 voix pour.

1.3 Compte financier et annexes

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le compte financier, les annexes et l'analyse financière sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 19 membres en exercice et avec 30 voix pour.

1.4 Proposition d'affectation du résultat 2017

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 416 ETPT sous plafond et 366,6 ETPT hors plafond

- 151 593 178 € d'autorisations d'engagement
- 145 272 202 € de crédits de paiement
- 151 309 812 € de recettes
- 6 037 610 € de solde budgétaire

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 19 membres en exercice et avec 30 voix pour.

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 7 190 133 € de variation de trésorerie
- 3 067 557,27 € de résultat patrimonial (dont un bénéfice de 3 466 260,27 € au titre du budget principal et un déficit de 398 703,00 € au titre du SAIC)
- 5 945 939 € de capacité d'autofinancement
- 3 669 845 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 19 membres en exercice et avec 30 voix pour.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2017 du budget principal, soit 3 466 260,27 €, en réserves et le déficit du SAIC, soit 398 703,00 €, en report à nouveau.

Il décide également d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget principal, soit 814 539,78 € en réserves. Ce résultat avait l'année dernière par décision du conseil d'administration été affecté en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 19 membres en exercice et avec 30 voix pour.

1.5 Tarifs de la formation continue 2018/2019

Les tarifs de la formation continue 2018/2019 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2. Enseignement et conventions

2.1 Capacités d'accueil en L1 et DUT

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

2.2.1 Admission en master : capacités d'accueil en M1

Les capacités d'accueil en M1 pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

2.2.2 Admission en master : capacités d'accueil en M2

Les capacités d'accueil en M2 pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée l'unanimité avec 28 voix pour.

2.2.3 Admission en master : dates de recrutement

Les dates de recrutement en Master sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, le 14 mars 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Olivier HUISMAN